Qu'est-ce qu'une étude environnementale de site – Phase I au Québec?

L'Étude Environnementale de Site Phase I (ÉES Phase I) est un outil d'évaluation préliminaire permettant d'identifier les risques potentiels de contamination d'une propriété. Son importance est devenue fondamentale dans le processus de transaction immobilière au Québec, particulièrement lorsqu'un financement bancaire est impliqué.





Consultez notre site web pour plus de détails



naturaconsultants.ca

Études Environnementales de Phase I | Natura Consultants

Études environnementales de Phase I rapides et fiables avec Natura Consultants.

Obtenez un rapport complet en 2 semaines pour identifier les risques de...

But de l'Évaluation Environnementale de Site – Phase I

Objectifs principaux

- Détecter les indices de contamination réelle et potentielle
- Évaluer l'impact des activités historiques et actuelles
- Identifier les risques pour les acquéreurs et prêteurs
- Prévenir les surprises coûteuses après transaction



L'ÉES Phase I vise à déterminer si les activités passées ou présentes sur un site ont pu engendrer une contamination des sols ou des eaux souterraines, constituant ainsi un risque environnemental et financier.



Cadre légal et normes applicables

Norme CSA Z768-01

Standard canadien officiel qui établit la méthodologie et les exigences minimales pour conduire une évaluation environnementale de site Phase I conforme.

Guide d'intervention du MELCCFP

Document de référence du Ministère de l'Environnement québécois définissant les seuils d'intervention et les critères d'évaluation spécifiques au Québec.

Exigences provinciales

Les particularités réglementaires québécoises imposent des considérations spécifiques qui s'ajoutent à la norme nationale, notamment en matière de classification des terrains.



Étapes clés d'une ÉES - Phase I

Recherche documentaire

Analyse des documents historiques, photos aériennes, cartes topographiques, titres de propriété et archives municipales pour établir l'historique d'utilisation du site.

Visite du site et entrevues

Inspection visuelle de la propriété et des environs, documentation photographique, entretiens avec propriétaires, occupants et voisins.

Consultation des bases de données

Vérification des registres gouvernementaux, listes de sites contaminés, inventaires des réservoirs souterrains et dossiers d'infractions environnementales.

Rédaction du rapport

Synthèse des observations, identification des préoccupations environnementales potentielles et recommandations, sans prélèvement d'échantillons à ce stade.

Critères déclencheurs de la Phase II

Lorsque l'ÉES Phase I identifie des indices suffisants de contamination potentielle, une Phase II devient nécessaire. Cette étape implique des travaux intrusifs comme des forages, des prélèvements et des analyses en laboratoire pour confirmer ou infirmer la présence réelle de contamination.

Principales préoccupations justifiant une Phase II:

- Présence historique d'activités industrielles à risque
- Indications de déversements ou fuites
- Présence actuelle ou passée de réservoirs souterrains
- Matériaux de remblai d'origine inconnue



Pourquoi les banques exigent-elles une ÉES Phase I?



Protection des investissements

Les institutions financières veulent s'assurer que la propriété servant de garantie n'est pas grevée de passifs environnementaux qui pourraient diminuer sa valeur ou engendrer des coûts importants de réhabilitation.



Conformité légale

Les banques doivent respecter leurs propres politiques de gestion des risques ainsi que les directives des autorités de régulation financière concernant l'évaluation des garanties immobilières.



Évaluation du risque financier

L'ÉES Phase I permet d'identifier les risques qui pourraient compromettre la capacité de remboursement de l'emprunteur en cas de coûts imprévus liés à la contamination.



Exemples concrets d'application

Cas #1: Ancienne stationservice

Une transaction immobilière a été suspendue après qu'une ÉES Phase I ait révélé la présence historique d'une station-service. La Phase II a confirmé une contamination aux hydrocarbures, permettant une renégociation du prix de vente pour inclure les coûts de décontamination.

Cas #3: Financement refusé

Une banque a refusé d'accorder un prêt commercial après qu'une ÉES Phase I ait identifié des risques environnementaux significatifs liés à un déversement non documenté sur une propriété adjacente.

2

3

Cas #2: Terrain industriel reconverti

Un promoteur a évité des pertes substantielles grâce à une ÉES Phase I qui a identifié d'anciennes activités de placage métallique. Les analyses subséquentes ont révélé une contamination aux métaux lourds nécessitant une réhabilitation coûteuse.









Conclusion: un outil incontournable de gestion du risque

Pour les acheteurs

- Protection contre les passifs environnementaux cachés
- Base solide pour la négociation du prix d'achat
- Prévention des complications légales futures

Pour les institutions financières

- Évaluation précise de la valeur des garanties
- Conformité aux exigences réglementaires
- Gestion proactive des risques de portefeuille

L'ÉES Phase I représente bien plus qu'une simple formalité administrative – c'est la première ligne de défense essentielle contre les risques environnementaux majeurs pouvant affecter la viabilité d'un projet immobilier et la sécurité des investissements au Québec.

CE QUE PROPOSE NATURA CONSULTANTS

Natura Consultants offre une expertise complète en matière d'Évaluation Environnementale de Site Phase I au Québec. Notre équipe de professionnels qualifiés vous accompagne à chaque étape du processus, de l'analyse historique à l'inspection détaillée du site, en passant par l'évaluation des risques. Nous garantissons des rapports conformes aux normes CSA Z768-01 et aux exigences du MELCC, livrés dans des délais optimaux pour faciliter vos transactions immobilières et démarches de financement. Notre approche rigoureuse vous permet d'identifier les risques potentiels et de prendre des décisions éclairées pour vos investissements.

À propos de Natura Consultants

Natura Consultants est une société de gestion de projet ancrée dans le vingt-et-unième siècle qui excelle grâce aux systèmes et processus de gestion de projet les plus avancés. Fondée en réponse au besoin croissant de notre clientèle d'obtenir des rapports environnementaux, des études de faisabilité et d'évaluation de risques complets, produits dans des délais raisonnables.

Tous nos gestionnaires de projet sont certifiés Six Sigma, assurant non seulement une gestion efficace du budget, mais aussi l'identification d'opportunités de réduction des coûts. Notre expertise en gestion de projets environnementaux et de génie civil couvre de nombreux secteurs. Nous sommes fiers d'offrir à nos clients les meilleures solutions, de manière rentable et dans les délais impartis.

En tant qu'ingénieurs spécialisés en environnement, nos gestionnaires de projet garantissent que vos rapports répondent aux normes les plus rigoureuses en vigueur. Notre société a reçu de nombreuses distinctions de la part des développeurs immobiliers, gestionnaires de stations-service et gestionnaires immobiliers. Nos rapports sont reconnus et acceptés par toutes les institutions financières, incluant la BDC.

Notre couverture d'assurance professionnelle est un élément clé de notre offre de services. En tant que cabinet de consultants spécialisés dans les études environnementales, nous savons à quel point il est important d'être bien protégés

contre les risques potentiels liés à notre activité. C'est pourquoi nous avons souscrit une assurance professionnelle complète, qui nous permet de travailler en toute sérénité et de garantir à nos clients la fiabilité de nos prestations. Cette assurance couvre notamment les dommages matériels, corporels

et immatériels qui pourraient résulter de nos interventions, ainsi que notre responsabilité civile professionnelle.

Grâce à cette couverture, nos clients peuvent avoir l'esprit tranquille et se concentrer sur la réalisation de leurs projets en toute confiance. Ils savent que s'il devait y avoir un problème, notre assurance prendrait en charge les éventuels frais ou indemnisations.



DÉCLARATIONS NUMÉRO DE POLICE D'ASSURANCE :

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE UNIQUE : B087523C9N5047, B087523C9N5051, B087523C9N5053 AND B1743ONEST2366368 9399 2972 QUEBEC INC L'ASSURÉ: 81a Rue Saint Vincent, Unite 102 ADRESSE: Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 2A5 Canada NOM DE L'INTERMÉDIAIRE CANADIEN AGRÉÉ: JUSTe Underwriting

PSM0039862990

LES SOUSCRIPTEURS: DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR : 00 h 01, heure normale locale le 18 Jan 2024 DATE D'EXPIRATION: 00 h 01, heure normale locale le 18 Jan 2025 SOMME TOTAL À PAYER: CAD2,960.00 Ventilation comme suit:

Souscrit par les souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs Prime: CAD2,680.00

Frais d'administration de la police : CAD280.00 CONSULTANT EN GESTION, tel que plus amplement décrits dans le **ACTIVITÉS COMMERCIALES:** formulaire de demande daté du 15 Jan 2024 ainsi qu'archivé par CFC Underwriting Limited **ACTION EN JUSTICE:**

PORTÉE TERRITORIALE : D'ASSURANCE 6 DATE RÉTROACTIVE : 18 Jan 2024 PÉRIODE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION : 12 mois PÉRIODE D'INDEMNISATION : 12 mois en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 2 (SECTION F uniquement): et 12 mois en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 5 FRANCHISE DE TEMPS: 8 heures PÉRIODE DE DÉCLARATION ÉTENDUE 5 ans pour CAD3,095.00 FACULTATIVE:

D'ASSURANCE 6

Mondiale, mais Canada uniquement en ce qui concerne la **CLAUSE**

Mondiale, mais Canada uniquement en ce qui concerne la CLAUSE

(payable uniquement si vous choisissez d'exercer cette option) GROUPE DE FOURNISSEURS AGRÉÉS EN Dolden Wallace Folick MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS : Fasken Martineau Kivu Consulting Crowdstrike

Cytelligence Symantec CFC Underwriting Limited **GESTIONNAIRE DES RÉCLAMATIONS:** newclaims@cfcunderwriting.com LIGNE DE SOUTIEN D'URGENCE POUR DES Lorsqu'un incident cyber réel ou soupçonné survient, veuillez

INCIDENTS CYBER: appeler notre équipe d'intervention en cas d'incident cyber à ce numéro de téléphone d'urgence sans frais : 1 800 607-1355 ou envoyer un email à cyberclaims@cfcunderwriting.com SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE DWF Claims: 647 256 3666 TÉLÉPHONIQUE: LIBELLÉ: PRO CAN v2.0

Numéro de référence Unique: B087523C9N5047, B087523C9N5051, B087523C9N5053, B1743ONEST2366368 © 1999-2019 CFC Underwriting Ltd, tous droits réservés

au total, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

Limite par période CAD2,000,000 au total d'assurance: SECTION A: ERREURS ET OMISSIONS

Limite d'assurance: Franchise:

Franchise:

d'assurance:

DÉCLARATIONS

PROFESSIONNELS

Limite par période

Limite d'assurance:

TOUTES SECTIONS COMBINÉES

SECTION B: RUPTURE DE CONTRAT Limite par période CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus

CAD2,000,000

CAD2,000,000

CAD2,000,000

CAD1,000

CLAUSE D'ASSURANCE I: RESPONSABILITE CIVILE AU TITRE DES SERVICES

Franchise: CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus SECTION C: RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS Limite par période CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance: Limite d'assurance: CAD2,000,000 par réclamation, frais et dépenses inclus

CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus SECTION D: RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PRÉJUDICES CORPORELS ET DOMMAGES MATÉRIELS Limite par période au total, frais et dépenses inclus CAD2,000,000 d'assurance: Limite d'assurance: CAD2,000,000 par réclamation, frais et dépenses inclus Franchise: CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION E: VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Limite par période CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance:

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051 ©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

CAD2,000,000

CAD2,000,000

CAD2,000,000

CAD1,000

SECTION F: RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE POLLUTION

CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus Limite par période d'assurance: Limite d'assurance: CAD2,000,000 par réclamation, frais et dépenses inclus

CAD1,000

CAD2,000,000

CAD2,000,000

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051

CAD1,000

SECTION G: COÛTS RÉGLEMENTAIRES ET AMENDES

SECTION I: INDEMNITÉ POUR LES FRAIS RETENUS

©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

SECTION H: MALHONNÊTETÉ D'EMPLOYÉS Limite par période d'assurance:

Limite par période

Limite d'assurance:

d'assurance:

Franchise:

Limite d'assurance:

Limite par période

Limite d'assurance:

Franchise:

d'assurance:

Franchise:

CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus Limite d'assurance: CAD2,000,000 par réclamation, frais et dépenses inclus Franchise: CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus

Franchise: CAD1,000 par réclamation

au total

par réclamation

CLAUSE D'ASSURANCE 2: CYBERNÉTIQUE ET VIE PRIVÉE TOUTES SECTIONS COMBINÉES Limite par période CAD250,000 au total d'assurance: SECTION A: RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES RÉSEAUX ET DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE Limite par période CAD250,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance:

SECTION C: COÛTS DES FRAIS LÉGAUX, DE L'INVESTIGATION ET DES FUITES CYBERNÉTIQUES

au total

au total

par réclamation

par réclamation

par réclamation

par réclamation

au total

SECTION D: EXTORSION Limite par période d'assurance: CAD250,000 au total Franchise:

CAD2,500

SECTION E: DOMMAGES AU SYSTÈME ET COÛTS DE RECTIFICATION

CAD250,000

CAD2,500

CAD250,000

CAD2,500

CAD2,500

CAD250,000

CADO

SECTION B: COÛTS DE RÉPONSE AUX INCIDENTS

Limite par période d'assurance: Franchise:

TOUTES SECTIONS COMBINÉES

SECTION A: FRAUDE DE TRANSFERT DE FONDS

SECTION C: FRAUDE PAR PAIEMENT DE CLIENT

SECTION B: VOL DE FONDS ENTIERCÉS

SECTION D: PIRATAGE TÉLÉPHONIQUE

©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

Limite par période

d'assurance:

Franchise:

d'assurance:

Franchise:

d'assurance:

Franchise:

d'assurance:

d'assurance:

Franchise:

Franchise:

Limite par période

Limite par période

d'assurance:

Franchise:

RELATIVES À LA GESTION

d'assurance:

Franchise:

SECTION F: INTERRUPTION DES ACTIVITÉS DUE AU SYSTÈME INFORMATIQUE ET ATTEINTE À LA RÉPUTATION Limite par période CAD250,000 au total d'assurance:

Franchise: CAD2,500 par réclamation Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051 ©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

SECTION G: COÛTS DE PRÉPARATION DES RÉCLAMATIONS Limite par période CAD25,000 au total d'assurance: Franchise: par réclamation CAD0 CLAUSE D'ASSURANCE 3: CYBERCRIMINALITÉ

au total

au total

au total

au total

au total

par réclamation

par réclamation

par réclamation

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

CAD100,000

CAD100,000

CAD2,500

CAD100,000

CAD2,500

CAD50,000

CAD2,500

CAD50,000

Franchise: CAD2,500 par réclamation CLAUSE D'ASSURANCE 4: RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE COMMERCIALE SECTION A: RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PRÉJUDICES CORPORELS ET DOMMAGES MATÉRIELS Limite d'assurance:

CAD2,000,000

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051

CAD1,000

SECTION B: RESPONSABILITÉ SUR LES PRODUITS ET OPÉRATIONS COMPLÉTÉES

Limite par période

d'assurance:

Franchise:

d'assurance:

Franchise:

Limite par période

Limite par période

AUCUNE COUVERTURE

d'assurance:

Franchise:

Franchise: CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus SECTION C: RESPONSABILITÉ LÉGALE DES LOCATAIRES Limite par période CAD500,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance:

SECTION D: PRÉJUDICE PERSONNEL ET PUBLICITAIRE

SECTION E: RESPONSABILITÉ CIVILE DES EMPLOYEURS

CAD1,000

CAD1,000

CAD2,000,000

CAD2,000,000

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051

CAD2,000

CAD1,000

SECTION E: COUVERTURE ADDITIONNELLE POUR LE CONTENU GÉNÉRAL ET LES

SECTION H: DESTRUCTION OU DISPARITION DE CONTENU RÉSULTANT D'UN ACTE DE

CAD1,000

CLAUSE D'ASSURANCE 5: BIENS COMMERCIAUX

SECTION A: DOMMAGES AUX BÂTIMENTS

©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

SECTION C: CONTENU PORTABLE

SECTION D: DOMMAGES AUX MARCHANDISES

SECTION F: COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

SECTION G: REFOULEMENT DES ÉGOUTS

SECTION I: BIENS NOUVELLEMENT ACQUIS OU CONSTRUITS

CLAUSE D'ASSURANCE 6: INTERRUPTION DES AFFAIRES

CAD4,000

CAD1,000

SECTION J: NORME ET RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

MALHONNÊTETÉ D'UN EMPLOYÉ

SECTION A: PERTE RÉELLE SUBIE

SECTION B: REVENUS LOCATIFS

SECTION C: FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

SECTION E: HONORAIRES PROFESSIONNELS

CLAUSE D'ASSURANCE 7: FRAIS JURIDIQUES

SECTION B: LITIGES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Montant total assuré:

Montant total assuré:

Montant total assuré:

Montant total assuré:

Limite par période

Limite par période

Limite d'assurance:

d'assurance:

Franchise:

TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Franchise:

Franchise:

Franchise:

Franchise:

Montant assure:

MARCHANDISES

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

AUCUNE COUVERTURE

Montant total assuré:

Franchise:

Franchise:

CAD2,000,000

Limite par période CAD2,000,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance: Franchise: CAD1,000 par réclamation, frais et dépenses inclus SECTION F: FRAIS MÉDICAUX Limite d'assurance: par réclamation CAD5,000 Franchise: CADO par réclamation SECTION G: RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'AVANTAGE SOCIAUX DES EMPLOYÉS

SECTION B: DOMMAGES AUX CONTENUS GÉNÉRAUX CAD27,000 par réclamation, sous-limité comme Montant assure: indiqué dans la page de declarations séparée au verso par réclamation Franchise: CAD1,000

par réclamation

par réclamation

sous-limité comme indiqué dans la page

sous-limité comme indiqué dans la page

sous-limité comme indiqué dans la page

de declarations séparée au verso

de declarations séparée au verso

au total, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

au total, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation, frais et dépenses inclus

par réclamation

par réclamation

par réclamation

par réclamation

au total

de declarations séparée au verso

par réclamation

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051 ©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

CAD25,000

CAD1,000

CAD25,000

CAD1,000

CAD25,000

CAD1,000

CAD25,000

CAD1,000

CAD100,000

CAD100,000

CAD50,000

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051

CAD500

SECTION D: BIENS NOUVELLEMENT ACQUIS OU CONSTRUITS

©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

Limite d'assurance: CAD50,000 CAD500 Franchise: SECTION D: LITIGES EN MATIÈRE DE BIENS

CAD500

CAD100,000

CAD50,000

CAD500

CAD100,000

SECTION C: POURSUITES PÉNALES

Limite par période

Franchise:

SECTION E: LITIGES FISCAUX

SECTION F: PRÉJUDICES CORPORELS

Limite par période

Limite d'assurance:

d'assurance:

Franchise:

d'assurance: par réclamation, frais et dépenses inclus par réclamation, frais et dépenses inclus

d'assurance: SECTION A: LITIGES CONTRACTUELS au total, frais et dépenses inclus Limite par période CAD100,000 d'assurance: Limite d'assurance: par réclamation, frais et dépenses inclus CAD50,000 Franchise: par réclamation, frais et dépenses inclus CAD500

> Limite par période au total, frais et dépenses inclus CAD100,000 d'assurance: Limite d'assurance: par réclamation, frais et dépenses inclus CAD50,000

Limite par période CAD100,000 au total, frais et dépenses inclus d'assurance: Limite d'assurance: CAD50,000 par réclamation, frais et dépenses inclus Franchise: CAD500 DIRIGEANTS

par réclamation, frais et dépenses inclus CLAUSE D'ASSURANCE 8: RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES **AUCUNE COUVERTURE** CLAUSE D'ASSURANCE 9: ATTÉNUATION DES PERTES CAD2,000,000 Limite par période au total d'assurance:

Franchise: CAD1,000 par réclamation Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B1743ONEST2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051 ©1999-2025 CFC Underwriting Ltd, Tous Droits Réservés

Natura Consultants offre des services d'évaluation environnementale et est disponible pour répondre à vos questions via courriel, téléphone ou en personne à Sainte-Agathe-des-Monts.

Contactez-nous

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant nos services d'évaluation environnementale.

Courriel: info@naturaconsultants.ca

Téléphone: 819-410-3252

Adresse: 81A, unité 102, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts, QC

N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos besoins en matière d'évaluation environnementale ou pour obtenir un devis personnalisé.

